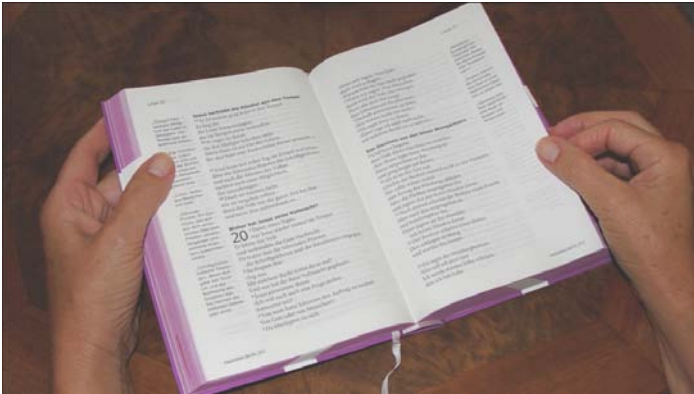


Dimanche de la Bible 2012

La Parole de Dieu pour les personnes en détention



*Offrir à la Bible une meilleure place
– La Société biblique suisse invite
toutes les paroisses et communautés
à célébrer chaque année un
Dimanche de la Bible.*

Elle entend ainsi :

- renforcer la conviction que la Bible est le fondement de la foi de tous les chrétiens ;
- encourager les groupes qui veulent lire ensemble des textes bibliques et comprendre leur signification pour l'appliquer dans leur vie de tous les jours ;
- encourager la création d'un culte plein de vie et de dynamisme préparé en collaboration avec les membres de la paroisse/communauté ;
- financer, grâce à la collecte, des projets de traduction et diffusion de la Bible.

Cette année, le Dimanche de la Bible est placé sous le thème *La Parole de Dieu pour les personnes en détention*. La date de cette célébration varie en fonction des habitudes locales et régionales. Au sein des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure, par exemple, le Dimanche de la Bible figure dans le plan de collectes obligatoires ; il a lieu tous les derniers dimanches d'août. Les collectes du Dimanche de la Bible financeront le projet *Des bibles pour les prisons* que la Société biblique suisse a lancé à l'échelle nationale.

Dossier du Dimanche de la Bible 2012

- **Schéma de prédication sur Jonas 2,1-8**
J'appelle au secours : tu entends ma voix
- **Description du projet *Des bibles pour les prisons***
La Parole de Dieu pour les détenus
- **Appel à la collecte**
pour le projet *Des bibles pour les prisons*
- **Informations de fond**
sur la situation des prisons suisses

Pour plus de renseignements sur le **Dimanche de la Bible**, contactez

Eva Thomi, directrice de la Société biblique suisse

Dons et projets

Courriel : eva.thomi@die-bibel.ch

Ligne directe : + 41 (0)32 327 20 27

Dimanche de la Bible 2012

Schéma de prédication sur Jonas 2,1-8

« J'ai appelé au secours et tu m'as répondu »

Une prière dans la détresse la plus profonde

¹ Le Seigneur envoya un grand poisson qui avala Jonas. Durant trois jours et trois nuits, Jonas demeura dans le ventre du poisson.

² De là, il adressa cette prière au Seigneur, son Dieu :

³ Quand j'étais dans la détresse j'ai crié vers toi, Seigneur, et tu m'as répondu ; du gouffre de la mort j'ai appelé au secours et tu m'as entendu.

⁴ Tu m'avais jeté dans la mer, au plus profond de l'eau. Les flots m'encerclaient, tu faisais déferler sur moi vagues après vagues.

⁵ Déjà, je me disais : « Me voilà chassé loin de toi, Seigneur, pourtant j'aimerais revoir ton saint temple. »

⁶ L'eau m'arrivait à la gorge. La mer me submergeait, des algues s'enroulaient autour de ma tête.

⁷ J'étais descendu à la base des montagnes, le monde des morts fermait pour toujours ses verrous sur moi, mais toi, Seigneur mon Dieu, tu m'as fait remonter vivant du gouffre.

⁸ Au moment où la vie me quittait, j'ai pensé à toi, Seigneur, et ma prière est parvenue jusqu'à toi, à ton saint temple.

Bible en français courant

C'est une étape dramatique du voyage de Jonas. Il a risqué sa vie après avoir été jeté à l'eau. Puis il trouve une certaine sécurité temporaire dans le ventre du poisson. En fait de refuge, il s'agit d'une prison terriblement étroite. Il y fait noir comme dans un four et je n'ose imaginer la puanteur qui devait y régner.

Avec des mots puissants, le psaume décrit quelques sensations qu'éprouve une personne enfermée, menacée de mort.

Jonas peut à peine bouger (*des algues s'enroulaient autour de ma tête*) ; il est coupé du reste des hommes (*j'étais descendu à la base des montagnes*) ; il n'a aucun espoir de délivrance (*le monde des morts fermait pour toujours ses verrous sur moi*).

Non seulement le moindre contact avec les autres est impossible, mais en plus il se demande si, au fond, Dieu s'intéresse encore à son sort (*je me disais : « Me voilà chassé loin de toi, Seigneur »*). Probablement que des sentiments de culpabilité le tourmentent car il pense que Dieu, dans sa colère, l'a ainsi puni de sa faute. Cela ressort clairement du récit de Jonas. Il s'est soustrait à un ordre de Dieu : il aurait dû aller à Ninive pour y prêcher, mais il ne l'a pas fait.

N'est-ce pas significatif pour celui qui doit séjourner en prison ? « Je suis coupé de la vie normale, isolé, pratiquement sans espérance d'avenir, accablé de reproches : je me suis rendu coupable.

Naturellement il y a d'énormes différences, selon les circonstances. Il y a un monde entre le détenu qui doit subir une peine de prison d'une durée déterminée, dans un Etat de droit, et l'opposant d'un régime qu'on jette en prison sans aucun procès, lui faisant subir violences et menaces et le blessant dans sa dignité. Dietrich Bonhoeffer a décrit d'une manière très impressionnante les conséquences qu'a le deuxième cas de figure sur la personne concernée dans son poème « Que suis-je ? » de 1944 (dans le recueil « Résistance et soumission » :

(Je suis...) « Inquiet, nostalgique, malade, pareil à un oiseau en cage, cherchant mon souffle comme si on m'étranglait, avide de couleurs, de fleurs, de chants d'oiseaux, assoiffé d'une bonne parole et d'une proximité humaine, tremblant de colère devant l'arbitraire et l'offense mesquine... » (Traduction Bernard Laurent/Henry Mottu).

Mais chez nous aussi, les détenus sont dans tous les cas confrontés à une forte dépendance.

Maintenant vous allez peut-être dire : tout cela ne me concerne pas. Je n'ai jamais encore été en prison, et je ne risque guère d'y aller (tout au plus en visite).

Y a-t-il des situations similaires dans la vie, même sans un séjour dans un pénitencier ?

Lors d'entretiens avec des personnes très âgées, il m'est quelques fois venu à l'esprit qu'il y a des expériences comparables dans le fait de prendre de l'âge : une personne doit composer avec la dépendance qui augmente ; avec une perte d'autonomie ; avec des difficultés de communication.

Vous avez peut-être déjà entendu vous aussi de tels regrets : « J'aimerais bien raconter ma vie à mes petits-enfants, mais cela ne les intéresse pas ». La personne ne se sent pas tout à fait sans valeur. Mais elle a l'impression qu'elle n'a pas (ou n'a plus) la valeur qu'elle aimerait avoir.

Je ne peux qu'imaginer ce que ressent celui ou celle qui doit rendre son permis de conduire après en avoir profité pendant des dizaines d'années. Lorsque l'ouïe ou la vue baissent, beaucoup de gens ne se sentent plus considérés comme avant. Ils craignent beaucoup plus qu'auparavant de manquer quelque chose, de rester en marge plutôt que d'être partie prenante des événements.

Dans notre société fondée sur le principe de la réussite, il n'est pas rare qu'une personne n'exerçant plus d'activité rémunérée acquière l'impression qu'on ne la considère plus comme une personne à part entière. Et que la pauvreté, même quand on la cache avec un certain succès, apporte avec elle, et mette en lumière, des privations ou des restrictions.

La question décisive pour celui qui prie ce psaume est la suivante : « Somme toute, Dieu s'intéresse-t-il à cela ? A-t-il une idée de l'endroit où je me trouve ? Des angoisses que je dois surmonter ? A quel point ma situation est désespérée ? »

Il crie très fort son appel à l'aide – manifestement parce qu'il est convaincu que Dieu est très loin.

Ce qui me surprend, c'est que la réponse à cette question se trouve déjà dans la deuxième phrase : « *j'ai appelé au secours et tu m'as entendu* » (v. 3). Jonas se souvient de sa délivrance et il décrit comment cela s'est passé pour lui.

A mon avis, on sent clairement la surprise : « Contrairement à mes plus grandes craintes, Dieu ne m'a certainement pas perdu de vue, il ne m'a pas rejeté, il est resté en contact avec moi – et il m'a délivré. »

Je vois en cela une expérience encourageante : la confiance est mise à l'épreuve par une crise douloureuse et difficile, mais Dieu a clairement fait comprendre qu'il n'a pas rompu la relation.

Et je vois aussi dans ce texte un écho à un message central de la Bible : Dieu ne veut pas de prisonniers, il s'engage pour leur libération. Dans sa première intervention publique à Nazareth (Luc 4,16-30) Jésus a repris les mots d'Esaië (61.1-2) pour expliquer sa mission : « *Il m'a envoyé pour proclamer la délivrance aux prisonniers* ».

Nous ne vivons pas dans un monde qui peut se passer complètement de prisons ou d'autres établissements comparables. Mais nous entendons que Dieu nous a tous créés avec le même soin et qu'en conséquence nous avons tous la même dignité. Quelles en sont les conséquences ? Dans nos relations, cela peut signifier : rendre visite à des détenus, avoir des entretiens pleins de respect, avoir la possibilité de lire une bible dans la langue maternelle. Là où se répandent l'arbitraire et l'injustice, s'engager pour des actions transparentes et justes, comme par exemple les interventions d'Amnesty International et d'autres organisations, prend toute sa valeur.

Et de la même manière, si cela concerne des personnes luttant contre des dépendances, derrière des barreaux ou dans une liberté apparente : elles doivent apprendre qu'aux yeux de Dieu elles ont de la valeur, qu'elles sont uniques et dignes d'être aimées.

*Pasteur Jakob Bösch, président de la Société biblique suisse
juillet 2012*

Ce schéma de prédication peut donner des idées pour une prédication : il peut être résumé, développé, ou modifié.

La Parole de Dieu pour les personnes en détention



Il y a 113 établissements de privation de liberté en Suisse. Plus de six mille personnes se trouvent en détention.

D'une façon ou d'une autre, ces personnes sont entrées en conflit avec la loi et passent une partie de leur vie dans un endroit surveillé, parfois dans des quartiers de haute sécurité. La vie du dehors continue sans elles. Elles sont dans un *no man's land* entre le droit et l'injustice, le refus et la résignation, l'espérance et le doute. En marge de la société, elles se sentent isolées, incomprises et stigmatisées. Lors de leur détention, beaucoup traversent une crise sévère. Les angoisses et les problèmes relationnels prennent une nouvelle dimension. Des questions de foi et de sens peuvent alors revêtir une tout autre signification – et la Bible est susceptible de devenir pour elles un nouveau compagnon de route.


L'aide de la Société biblique suisse

Le projet *Des bibles pour les prisons* de la Société biblique suisse vise à mettre gratuitement à la disposition de chaque détenu qui le désire une bible ou un nouveau testament dans sa langue maternelle – les responsables des établissements pénitentiaires commandent le nombre de bibles ou de nouveaux testaments qu'il leur faut. Seules les personnes qui en manifestent le désir reçoivent leur exemplaire des mains des responsables des aumôneries de prisons. En outre, la Société biblique suisse offre aux bibliothèques des prisons la possibilité de s'équiper en éditions bibliques.


La demande est grande : depuis le lancement de la phase pilote du projet en 2010, 3310 bibles et nouveaux testaments ont été livrés aux prisons suisses. La diversité des langues dans lesquelles les aumôneries ont commandé des éditions bibliques est impressionnante : à côté des éditions allemandes, françaises, italiennes et anglaises, ce sont celles en arabe, albanais, chinois, russe, serbe, tamoul, turc et hongrois qui sont les plus demandées.

Des réactions enthousiastes


Les réactions à cette opération, toutes très positives, prouvent que le projet *Des bibles pour les prisons* répond à un réel besoin :

 *Chers amis de la Société biblique suisse, la semaine dernière j'ai reçu un gros colis de bibles dans différentes langues. C'est volontiers que j'ai profité de votre offre généreuse. Avec cet envoi, vous nous avez fait à tous une grande joie. J'ai pu immédiatement distribuer quelques bibles à des détenues et détenus. Ils se sont énormément réjouis et vous remercient du fond du cœur...*

*Franziska Bangerter Lindt,
pasteure et aumônier des prisons de Bâle-Ville*

 *... Merci de tout cœur de cette offre généreuse. Les détenues et détenus vous seront très reconnaissants...*

Prison Grosshof, Kriens (LU)

 *... je suis aumônier réformé des prisons. Dans cette fonction, je constate encore et toujours que l'intérêt pour la Bible est grand et que des bibles sont souvent recherchées dans les différentes langues des détenus. La bibliothèque ici dispose d'une bonne réserve de bibles, que je distribue volontiers. Malheureusement il n'y en a plus en roumain, en conséquence de quoi je n'ai pas pu répondre à la demande d'un détenu.*

Y a-t-il une possibilité de compléter la réserve dans cette langue dans le cadre de votre projet ? Si oui, je vous commande volontiers dix bibles en roumain...

(Nom connu de la rédaction)

Mobilisez-vous ! Faites un don !

Si vous versez...

... 25 francs, un détenu recevra une bible dans sa langue maternelle

... 60 francs, cinq détenus recevront un nouveau testament dans leur langue maternelle

... 200 francs, huit détenus recevront une bible dans leur langue maternelle.

Par votre don, vous nous aidez à apporter aux détenus en Suisse un accès à la Parole de Dieu dans leur langue maternelle. Nous vous remercions d'avance pour votre aide financière et de vos prières.

Dimanche de la Bible 2012

Appel à la collecte

Le Dimanche de la Bible de cette année a pour thème *La Parole de Dieu pour les personnes en détention*. La collecte est destinée à soutenir le projet national *Des bibles pour les prisons* de la Société biblique suisse : 71,4 % des personnes incarcérées en Suisse sont d'origine étrangère. Le projet vise à mettre gratuitement à la disposition de chaque détenu une bible ou un nouveau testament dans sa langue maternelle. Les responsables des établissements pénitentiaires commandent le nombre de bibles ou de nouveaux testaments qu'il leur faut. Seules les personnes qui en auront manifesté le désir recevront leur exemplaire des mains des responsables des aumôneries de prisons.

La demande est importante : depuis le lancement de la phase pilote de ce projet en 2010, la Société biblique suisse a pu fournir 3310 bibles et nouveaux testaments aux prisons helvétiques.

La Société biblique suisse vous remercie vivement de votre engagement et pour votre collecte.

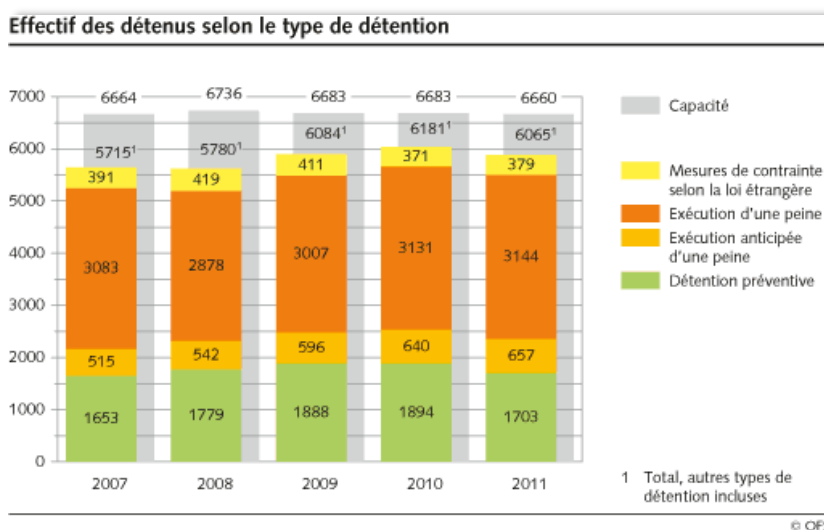
Dimanche de la Bible 2012

La situation dans les prisons suisses

En Suisse, les Cantons sont compétents en ce qui concerne les établissements de privation de liberté. Afin d'avoir des données constamment à jour au niveau national, l'Office fédéral de la statistique (OFS) réalise chaque année une « Enquête sur les effectifs de détenus dans les institutions et établissements destinés à la privation de liberté ». Des informations comme la capacité officielle de l'établissement, le genre de détention effectuée, et le profil de la population détenu (répartition selon le sexe, la nationalité, le permis de séjour, etc.) sont ainsi récoltées chaque année au mois de septembre. Depuis 1999, le nombre d'établissements de privation de liberté a considérablement diminué, passant de 145 à 113. Cela contraste avec les chiffres de la capacité officielle et du nombre de détenus, qui sont restés très stables. Cela sous-entend le remplacement de petits établissements au profit de plus grands.

En 2011, les 113 établissements de privation de liberté comptaient 6'065 détenus, pour 6'660 places disponibles. Les détenus étrangers, majoritaires, représentent 71.4% de la population carcérale, proportion relativement stable depuis 2004. Les femmes (5%) et les mineurs (1.4%) sont largement minoritaires.

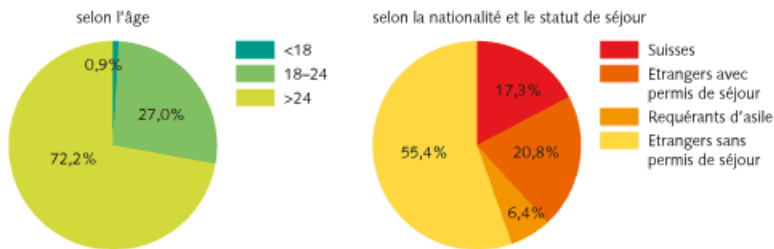
Parmi les personnes détenues, 28% se trouvaient en détention préventive, 63% en exécution de peine et de mesure, 6% en mesures de contrainte selon



la loi sur les étrangers et 3% étaient détenus pour d'autres motifs.

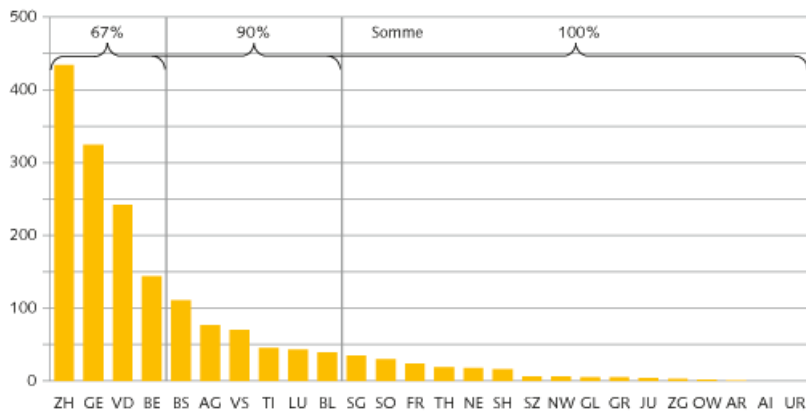
Avec 78 détenus pour 100'000 personnes de la population résidente, le taux de détenus de la Suisse se situe dans le tiers inférieur des pays de l'Europe de l'Ouest.

Personnes en détention préventive le 7 septembre 2011



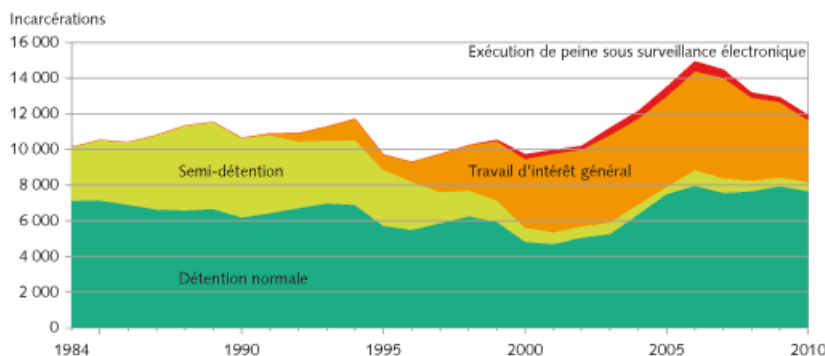
© OFS

Prévenus par canton le 7 septembre 2011



© OFS

Privation de liberté selon la forme de l'exécution de la peine



Etat de la banque de données au 29.09.2011

© OFS

Source : Office fédéral de la statistique (OFS)